

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 07 juillet 2025 à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal de la mairie de Tauxigny, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 02/07/2025.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, MALVILLE Gilles, POUPEAU Stéphane, GATEFIN Bertrand, BUREAU Antoine, DURAND Mathieu, DUBOIS Cyrille, DOUCET Antoine et Mmes DUPUY Charline, GASNAULT Ella, MARCHAND Marie, GOUALLIER Noëlle, BIRAUD Marie-Hélène, LAGNY Peggy, BAUDAIS Alexandra et GUÉRET Stéphanie.

Etaient absents excusés : COIREAU Jérôme, HARPIGNIES Aurore, MAUPTIT Sébastien, AUGU Johanna, VIALLES Élisabeth et JACQUET Stéphane,

Etaient absents :

Pouvoirs : COIREAU Jérôme à BAUDAIS Alexandra
VIALLES Élisabeth à DOUCET Antoine
HARPIGNIES Aurore à GATEFIN Bertrand
JACQUET Stéphane à DUPUY Charline
AUGU Johanna à DUBOIS Cyrille

Secrétaire de séance : Mme MARCHAND Marie

Ordre du jour

- * CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE.
- * FIXATION DU TARIF DES REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.
- * CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LE MENAGE DE BATIMENTS COMMUNAUX.
- * AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LA CC LOCHES SUD TOURAINNE ET LA COMMUNE REGISSANT LA MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE COMMUN D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS
- * REMBOURSEMENT DE LA FACTURATION DU CHAUFFAGE D'UN LOGEMENT COMMUNAL

QUESTIONS DIVERSES.
14 JUILLET

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, lit le procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2025.

Aucune remarque n'ayant été faite sur le compte-rendu de la réunion du 11 juin, il est approuvé à l'unanimité.

**CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION
ET RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE.**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle qu'une consultation a été lancée pour le bureau de contrôle des travaux de restructuration et de rénovation énergétique de la mairie.

Lors de la séance du Conseil municipal du 11 juin, il avait été décidé de faire appel à la maîtrise d'œuvre du projet pour avoir certains éclaircissements sur le contenu des prestations du bureau de contrôle.

Préalablement à l'analyse des offres, la maîtrise d'œuvre du projet, le cabinet Coteau Architecture présente une esquisse d'agencement du bâtiment et de répartition des pièces.

Un tableau de synthèse a été élaboré avec les différentes offres.

		SOCOTEC	APAVE	DEKRA	QUALICONSULT
Demande de la lettre de consultation	L	3960	6397,79	7620	4985
	HAND				
	SEI	360	280		300
	ATT HAND				
	ATT TH		359		
	VIEL	360	250		528
		4680,00	7286,79	7620,00	5813,00
20 mois	Durée	10 mois Travaux	20 mois NULL prévu 02/09/2025	20 mois	20 mois
			1 à 2 réunions / mois	1 / mois + une inopinée / mois	
	ELEVIEMO				
	LE		PNC		
	TH		PNC		
	PS		PNC		
	Exam PRO ou DCE				
	RICT				
	RFCT				
	Avis PC				
	Exam APD		553		
	MaJ RICT		321		
	Réunion supp en conception et réalisation		390		
	Mois supplémentaire	280	204,57		
	Si travaux au-delà de 420 000		10 % estimation initiale		

PNC = Proposition non chiffrée

Socotec = 10 mois à partir du début des travaux. La partie préparatoire est incluse dès signature.

Les prestations correspondantes aux sigles sont les suivantes :

L : Solidité des structures et des bâtiments.

HAND : Accessibilité du bâtiment

VIEL : Vérification des installations électriques

Il est constaté que les réponses des entreprises consultées ne présentent pas les mêmes prestations.

Les sociétés DEKRA et QUALICONSULT vont être contactées pour redonner un chiffrage et pouvoir effectuer une comparaison à données équivalentes.

FIXATION DU TARIF DES REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Vu l'article L 2321-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article R 531-52 du Code de l'éducation

Considérant la délibération du conseil municipal n° DE_2025_006_032 du 11 juin 2025 de choix du prestataire pour les repas de la restauration scolaire.

La commission "Affaires scolaires" s'est réunie le lundi 30 juin 2025 pour fixer les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2025/2026.

Le coût actuel pour la commune de la restauration scolaire assurée par l'association de la cantine scolaire est de 22 000 €.

Le coût estimé pour l'année scolaire 2025/2026 est de 68 497 € soit environ 46 000 € supplémentaires.

Le coût de revient direct pour la commune calculé par la commission est de 5.80 € le repas.

La commission propose un choix selon les tarifs suivants :

- 4.50 € le repas, 65 € par mois.
- 4.60 € le repas, 67 € par mois.
- 4.73 € le repas, 69 € par mois.

Le repas adulte est fixé à 6 €.

Les propositions sont mises au vote :

- 4.73 € le repas, 69 € par mois. 3 voix (VIALLES, DOUCET, POUPEAU)
- 4.60 € le repas, 67 € par mois. 10 Voix (GIRARD, DUPUY, BIRAUD, BUREAU, GOUALLIER, MARCHAND, GUERET, GATEFIN, JACQUET, HARPIGNIES)
- 4.50 € le repas, 65 € par mois. 9 Voix (ROBIN, MALVILLE, DURAND, LAGNY, DUBOIS, BAUDAIS, GASNAULT, AUGU, COIREAU).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Fixe le prix du repas de la restauration scolaire à 4.60 € € pour les élèves et 6.00 € pour les enseignants et adultes occasionnels pour l'année scolaire 2025-2026.
- Précise que les tarifs sont applicables à partir du 1er septembre 2025.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'application de ces tarifs.

Ces recettes sont inscrites au chapitre 70, article 7088 du budget.

Concernant les repas et les goûters achetés par la commune dans le cadre de l'accueil de loisir sans hébergement et du périscolaire, les tarifs de refacturation à l'Association Familles Rurales feront l'objet d'une délibération complémentaire.

Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, ajoute qu'il sera très attentif au respect de la loi EGAlim par le prestataire de la restauration scolaire.

CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LE MENAGE DE BATIMENTS COMMUNAUX.

ABSTENTIONS : JL ROBIN, G. MALVILLE.

Mme Charline DUPUY, Adjointe au maire en charge des affaires scolaires, informe les conseillers municipaux que, suite à l'aménagement de l'ALSH et du périscolaire et de la prise en charge de la restauration scolaire par la commune, le ménage des bâtiments du groupe scolaire correspondant doit être réorganisé. Une première réorganisation avait été mise en œuvre depuis le mois de mars. Il s'avère qu'à l'usage des difficultés de correspondance d'horaires d'utilisation et de ménage et des incompréhensions sur les obligations de chacun des intervenants sont apparues.

Lors de sa séance du 11 juin 2025, le Conseil municipal avait acté la création de postes pour la restauration scolaire incluant le ménage de ce bâtiment. Également, est arrivée à terme la possibilité légale de renouvellement d'un poste de ménage non permanent. Après rencontre avec l'Association Familles Rurales de Tauxigny en charge de l'ALSH et du périscolaire, les locaux utilisés exclusivement par l'association seront nettoyés par le personnel de l'association.

Ainsi, toutefois, il reste difficile d'assurer le nettoyage de certaines parties des bâtiments scolaires en compatibilité avec les utilisations et les possibilités légales d'interventions d'agents municipaux (amplitude horaire,...). Les locaux correspondants sont présentés aux élus.

Pour pallier ce besoin, il est proposé d'externaliser cette prestation.

Deux entreprises ont été consultées pour proposer un devis pour réalisation de la prestation.

AMS Propreté : 1987 € HT / mois

C Propre : 1895 HT / mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit la société C Propre pour un montant mensuel de 1895 € pour la réalisation de la prestation ménage selon l'annexe de prestation jointe au contrat.

Il charge Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LA CC LOCHES SUD TOURAINE
ET LA COMMUNE REGISSANT LA MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE
COMMUN D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS.**

ABSTENTIONS : P. LAGNY, M. DURAND. CONTRE : C. DUBOIS, J. AUGU

La commune adhère au service commun d'application du droit des sols pour l'instruction de certains dossiers d'urbanisme. Un avenant à la convention d'application entre les deux parties est proposé. Le premier point est la régularisation de la convention en regard des procédures effectivement appliquées de dématérialisation. Le deuxième est l'intégration d'un nouvel élément dans le cadre des documents d'urbanisme de chaque commune.

L'avenant intègre les éléments suivants :

- Procédure dématérialisée dans l'instruction des demandes.
- L'individualisation des coûts relatifs à l'intégration des documents d'urbanismes modifiés dans le logiciel métier.

Le coût d'intégration d'un document est de 276 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix Pour, 2 voix Contre, 2 Abstentions autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention entre la communauté de communes Loches Sud Touraine et la commune de Tauxigny-Saint-Bauld régissant la mise à disposition d'un service commun d'application du droit des sols.

REMBOURSEMENT DE LA FACTURATION DU CHAUFFAGE D'UN LOGEMENT COMMUNAL

ABSTENTIONS : JL ROBIN

Un dysfonctionnement s'est produit pour la fourniture du chauffage au logement communal situé 2 impasses des cygnes

Le montant des charges de chauffage facturé pour ce logement est 102.33 € par mois.

Le chauffage n'a pas fonctionné ou par intermittence d'octobre 2024 à février 2025 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention), décide de rembourser l'équivalent de 5 mois de facturation du chauffage à la locataire du logement du 2 impasse des cygnes (Mme Couteleau Emmie) soit 511.65 € et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès du service de gestion comptable de la collectivité.

QUESTIONS DIVERSES

- 14 JUILLET 2025 :

Les élus sont invités à s'inscrire pour participer à l'installation, au déroulement et à la désinstallation (Course de caisse à savon, repas, etc..).

Les élus sont informés de l'annulation du feu d'artifice. Ce choix a été fait compte tenu des délais de confirmation au prestataire et du placement en vigilance risque incendie. Il est reporté au marché de Noël.

Cyrille DUBOIS estime qu'une réflexion doit être lancée sur les probabilités d'annulations répétées de feu d'artifice compte tenu des épisodes répétés de sécheresse, de risques d'incendie pour la période du 14 juillet et sur les possibilités de proposer une prestation alternative (projections lumineuses, drones etc...).

- CRÈCHE :

Stéphanie GUÉRET, déléguée de la commune membre du COPIL Enfance jeunesse de la communauté de communes Loches Sud Touraine, rapporte les informations concernant la crèche de Tauxigny-Saint-Bauld dont la délégation de service public est confiée à la société la Maison Bleue. La crèche est déficitaire à hauteur de 60 000 €. Des coûts de gestion non prévus ont été identifiés.

- AIRSOFT :

Une communication a été faite auprès des habitants concernant l'activité d'Airsoft de l'Association REAPERS Team. Une convention a été passée par l'association avec le comité des fêtes, propriétaire du terrain sur lequel se déroule l'activité. Pour précision, l'Airsoft n'utilise pas de billes de peinture mais de l'amidon de maïs pour projectile.

- TERRAIN DE FOOTBALL :

Des élus habitant le bourg de Saint-Bauld signalent un manquement dans l'entretien du terrain de football situé à Saint-Bauld.

- COMMERCE :

M. Yannis GIRARD, 1^{er} Adjoint au maire, fait un point d'avancement sur le changement de gérant du fonds de commerce. Les formations ont été effectuées et le futur gérant finalise la fin de contrat avec son employeur actuel. Il est en contact régulier avec le service des douanes, lequel juge l'avancement très positivement. Il est par ailleurs actif dans les réseaux locaux d'entrepreneurs.

La séance est close à 21 heures 15 minutes.

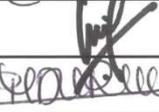
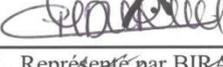
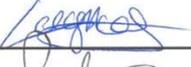
Le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 1^{er} septembre 2025 à 19 heures 00 minute.

DATE	NUMERO	OBJET
07/07/2025	DE_2025_007_040	FIXATION DU TARIF DES REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.
07/07/2025	DE_2025_007_041	CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LE MENAGE DE BATIMENTS COMMUNAUX.
07/07/2025	DE_2025_007_042	AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LA CC LOCHES SUD TOURAINE ET LA COMMUNE REGISSANT LA MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE COMMUN D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS.
07/07/2025	DE_2025_007_043	REMBOURSEMENT DE LA FACTURATION DU CHAUFFAGE D'UN LOGEMENT COMMUNAL

République Française
 Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES
 COMMUNE NOUVELLE TAUXIGNY-SAINT-BAULD

LISTE DE PRESENCE
 Réunion du 07/07/2025

Date de la convocation: 02/07/2025

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ROBIN Jean-Louis	Maire	
GIRARD Yannis	1er Adjoint Au Maire	
DUPUY Charline	2e Adjointe Au Maire	
MALVILLE Gilles	3e Adjoint Au Maire	Représenté par BIRAUD Marie-Hélène
VIALLES Elisabeth	4e Adjointe Au Maire	Représentée par DOUCET Antoine
MARCHAND Marie	Conseillère Municipale	
GOULLIER Noëlle	Conseillère Municipale	
DOUCET Antoine	Conseiller Municipal	
JACQUET Stéphane	Conseiller Municipal	Représenté par DUPUY Charline
LAGNY Peggy	Conseillère Municipale	
POUPEAU Stéphane	Conseiller Municipal	
AUGU Johanna	Conseillère Municipale	Représentée par DUBOIS Cyrille
BUREAU Antoine	Conseiller Municipal	
GATEFIN Bertrand	Conseiller Municipal	
MAUPTIT Sébastien	Conseiller Municipal	
DUBOIS Cyrille	Conseiller Municipal	
COIREAU Jérôme	Conseiller Municipal	Représenté par BAUDAIS Alexandra
GUÉRET Stéphanie	Conseillère Municipale	
BAUDAIS Alexandra	Conseillère Municipale	
BIRAUD Marie-Hélène	Conseillère Municipale	
HARPIGNIES Aurore	Conseillère Municipale	Représentée par GATEFIN Bertrand
DURAND Mathieu	Conseiller Municipal	
GASNAULT Ella	Conseillère Municipale	